

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2022-33

de la commune de FÉRICY

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 077-217701796-20221202-D2022_33-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	10

DATE DE LA CONVOCATION
25 /11/2022

Séance du Vendredi 2 décembre 2022, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents : ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents excusés :

FOURGOUX Catherine qui a donné pouvoir à Hervé DESPOTS
GARNOTEL Virginie ayant donné pouvoir à Manel BOURGES
CARPENTER Paddy

Absente :

MENET Sophie

Cécile DJORDJEVIC est désigné secrétaire de séance

OBJET : Décision modificative budgétaire

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les décisions modificatives suivantes :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Compte 65315, chap 65	- 1 000.00€
Compte 6453, chap 012	+ 1 000.00€
TOTAL	0.00€

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte
Transmis en Préfecture le 06 décembre 2022
Publié le 06 décembre 2022**

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 05 décembre 2022
Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

